

**DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
CANTON DE WORMHOUT  
COMMUNE DE LEDERZEELE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 22 mars 2026 à 10h30**

**Etaient présents** : ARNOUITS Jean-Paul – CHARLEMAGNE Amélie – DECONINCK Elodie – DEGROOTE Michaël – DEKEISTER Catherine – DENIS Nathalie – DEVRIENDT Vincent – DRIEUX Delphine – DUSAUTOIS Sabine – HOLLANT Marion – LEVISSE Pierre – LUCHET Sébastien – MOERMAN Antoine – PACCOU Vincent – VERHILLE Isabelle

**Absents excusés** : Aucun

**ORDRE DU JOUR**

- **Secrétaire de séance**
- **Approbation du compte rendu du dernier conseil**
- **Election du maire**
- **Détermination du nombre d'adjoints au maire**
- **Elections des adjoints**
- **Détermination des indemnités**
- **Lecture de la charte des élus**
- **Divers**

---

- **Secrétaire de séance**

La séance est ouverte à dix heures et trente minutes, le Maire procède à l'appel des conseillers, il déclare le nouveau conseil municipal installé.

Madame DECONINCK Elodie est élue secrétaire de séance.

Il est proposé au doyen de l'assemblée, Monsieur LEVISSE Pierre, d'assurer la présidence afin de procéder à l'élection du maire, celui-ci ayant accepté prend donc la présidence du conseil.

- **Approbation du compte-rendu du dernier conseil**

Aucune objection n'est formulée. Le Conseil municipal approuve le compte rendu.

- **Election du maire**

Le président de l'assemblée rappelle les modalités de vote, à savoir élection à bulletin secret à la majorité absolue aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> tour et à la majorité relative à un éventuel 3<sup>ème</sup> tour.

Madame DEKEISTER Catherine se déclare candidate.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

– Madame DEKEISTER Catherine 15 voix (quinze)

Madame DEKEISTER Catherine, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée et sera de fait conseillère communautaire.

- **Détermination du nombre d'adjoints**

Madame le Maire nouvellement élue assure la présidence pour la suite du déroulement du conseil.

Après avoir remercié les élus pour la confiance qui lui est accordée, elle propose de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire sachant que légalement ce nombre ne peut pas être inférieur à 1 et ne doit pas être supérieur à 30% du nombre de conseillers soit 4.

Madame le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre à élire. Il est proposé 3 adjoints au Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 15 voix POUR et 0 voix CONTRE, de fixer le nombre d'adjoints au Maire à 3.

- **Election des adjoints**

Madame le Maire rappelle que, conformément aux nouvelles dispositions, l'élection des adjoints s'effectue au scrutin de liste paritaire, avec alternance des candidats.

Le scrutin se déroule à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Après appel à candidatures, le conseil procède au vote selon les règles en vigueur.

**Liste des adjoints :**

Monsieur LUCHET Sébastien

Madame DUSAUTOIS Sabine

Monsieur ARNOUITS Jean-Paul

Après dépouillement, les résultats sont proclamés par Madame le Maire.

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 15

- majorité absolue : 8

A obtenu :

La liste de Monsieur LUCHET Sébastien - Madame DUSAUTOIS Sabine - Monsieur ARNOUITS Jean-Paul a obtenu 15 (quinze) voix

Monsieur LUCHET Sébastien est proclamé Premier Adjoint au Maire. Il sera de fait suppléant au conseil communautaire de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre puisque la commune ne dispose que d'un seul siège de conseiller communautaire titulaire.

Madame DUSAUTOIS Sabine est proclamée Deuxième Adjointe au Maire.

Monsieur ARNOUITS Jean-Paul est proclamé Troisième Adjoint au Maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

- **Détermination des indemnités**

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

La valeur de l'indice brut 1027 est de 4 110,52 €.

Le montant des indemnités des élus dépend de la population de la commune.

Pour notre commune, l'enveloppe indemnitaire théorique maximale autorisée inclut le Maire et jusqu'à quatre adjoints.

Dans ce cadre, le taux maximal légal de l'indemnité est de 44,3 % pour le maire et de 11,77 % pour chaque adjoint, calculés sur l'indice brut 1027.

Après proposition et délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, avec effet au 22 mars 2026, de fixer le montant des indemnités à 35,30 % pour les fonctions de Maire et à 11,77 % pour les fonctions d'adjoint, calculées sur l'indice brut 1027.

#### Délégations des adjoints

Le 1er adjoint sera en charge de l'énergie, des nouvelles technologies, de l'urbanisme, de la citoyenneté, du projet mobilité avec la CCHF, des fêtes et cérémonies, des relations avec les associations ainsi que de la délégation au Territoire d'Énergie de Flandre (TEF).

Le 2ème adjoint sera en charge de l'enfance/jeunesse, du centre de loisirs, de l'intergénérationnel, du fleurissement, de l'information, communication, de la culture.

Le 3ème adjoint sera en charge de la voirie, des bâtiments communaux (entretien et sécurité des installations), du broyage des haies, du cimetière ainsi que de la délégation à Noréade, Hauts de Flandre Insertion et l'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN).

#### Délégations du maire

Les délégations du maire porteront notamment sur le budget, les appels d'offres, la Commission Communale d'Action Sociale, la Commission Communale des Impôts Directs, ainsi que sur les fonctions de délégué titulaire au Territoire d'Énergie de Flandre (TEF) et au Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères (SIROM).

- **Lecture de la charte de l'élu**

Madame le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu, qui sera envoyée par mail aux élus.

- **Divers**

#### Listes des commissions

Une proposition de liste des commissions sera envoyée de manière dématérialisée aux élus pour leur permettre de mieux prévoir leur choix de faire partie de telle ou telle commission sachant que la composition sera traitée lors du prochain conseil.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au mercredi 8 avril 2026 à 19h00 à la salle polyvalente, réunion d'adjoints le lundi 30/03/2026 à 18h30 à la mairie.

Un dernier tour de table est effectué.

La séance du conseil municipal est clôturée à 11h40.